

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille trois cent quarantième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, mardi 24 février 2015, à 10 h 5

*Président* : M. Vaanchig Purevdorj .....(Mongolie)

GE.16-08387 (F) 251016 271016



\* 1 6 0 8 3 8 7 \*

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1340<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, nous avons reçu de Bahreïn une demande de participation en tant qu'observateur à nos travaux au cours de notre session annuelle de 2015. Vous êtes donc saisis de cette demande, qui fait l'objet du document CD/WP.583/Add.5, lequel comprend toutes les demandes parvenues au secrétariat au plus tard hier, 23 février 2015, à 16 heures. Toutes les demandes d'États non membres qui seront reçues après cette date vous seront présentées pour examen et décision lors de notre prochaine séance plénière.

Y a-t-il des remarques concernant ces demandes ? Cela ne semble pas être le cas. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter Bahreïn à participer à ses travaux conformément au règlement intérieur ?

*Il est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Chers collègues, comme vous le savez, nous avons décidé que la séance plénière d'aujourd'hui serait consacrée à l'examen des points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec un accent particulier sur le désarmement nucléaire. Avant de donner la parole aux orateurs inscrits sur la liste d'aujourd'hui, permettez-moi de vous remercier sincèrement d'avoir accepté notre proposition de tenir un débat ciblé et d'avoir des échanges de vues sur les quatre questions centrales. Je voudrais également remercier tous les États membres de leur bienveillance et de leur coopération.

Comme je l'ai déjà indiqué, le progrès de la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires figure en très bonne place sur la liste de nos priorités, et un débat approfondi et ciblé sur cette question nous semble particulièrement opportun et pertinent alors que se prépare la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires de 2015. J'espère par conséquent que le débat d'aujourd'hui contribuera aux efforts collectifs que nous déployons pour faire avancer ce processus.

Le Pakistan est le premier orateur inscrit sur la liste d'aujourd'hui. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation.

Nous accueillons avec satisfaction la tenue de discussions sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement, car cette question est non seulement la priorité absolue de la communauté internationale, mais aussi la raison d'être de la Conférence du désarmement.

Lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui a eu lieu en 1978, les États Membres sont convenus par consensus d'une stratégie globale de désarmement. Dans le document final adopté à l'issue de cette session extraordinaire, l'Assemblée générale a affirmé que si l'objectif ultime était de parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, l'objectif immédiat était l'élimination des armes nucléaires sur la base d'un calendrier précis. Le Pakistan est pleinement déterminé à faire en sorte que ce but soit atteint d'une manière universelle, non discriminatoire et vérifiable.

Toujours lors de cette session extraordinaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné que ces mesures devraient être adoptées eu égard au droit de chaque État à la sécurité et qu'à chaque étape du processus de désarmement, il faudrait veiller à assurer le maintien d'une sécurité non diminuée tout en ramenant les armements et les forces militaires au niveau le plus bas possible.

Enfin, au cours de la même session, l'Assemblée générale a fait du Comité du désarmement, prédécesseur de la Conférence du désarmement, l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

Monsieur le Président, nous assistons à l'érosion progressive du consensus international suscité par la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Les actes concrets qui sont accomplis sur le terrain ne correspondent pas à la volonté affichée de parvenir à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Le principe cardinal d'une sécurité égale et non diminuée pour tous les États est négligé ; pourtant, la sécurité absolue d'un État ou d'un groupe d'États ne peut être assurée au prix de la sécurité diminuée des autres États. Cette situation, conjuguée à la tendance actuelle consistant à octroyer dérogations et exceptions à certains, a fragilisé le régime mondial de non-prolifération et a compliqué la sécurité régionale et mondiale. Nous assistons encore à la mise en œuvre d'une politique discriminatoire de « deux poids, deux mesures » guidée par d'étroites considérations stratégiques et commerciales, qui produit tout le contraire des effets recherchés.

Les raisons de l'inaction sur le front du désarmement nucléaire et du blocage persistant du mécanisme de désarmement des Nations Unies sont à chercher dans l'absence de volonté politique de certaines grandes puissances militaires de traiter les enjeux sur une base équitable en prenant dûment en considération la sécurité de tous les États.

Les États dotés d'armes nucléaires doivent réaffirmer leur volonté de parvenir au désarmement nucléaire dans un délai raisonnable. Faute d'un tel engagement, le fameux grand compromis du régime de non-prolifération se fragilisera de plus en plus. L'objectif ultime doit être l'élimination totale des armes nucléaires dans le cadre d'un système de sécurité collective renouvelé.

La sécurité du Pakistan a été fragilisée sur le plan qualitatif par l'apparition d'armes nucléaires dans la région, et le pays n'a plus eu d'autre choix que de se doter à son tour d'une force nucléaire de dissuasion crédible. Néanmoins, il a toujours appuyé l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires par la conclusion d'une convention universelle, non discriminatoire et vérifiable sur les armes nucléaires à la Conférence du désarmement. Nous ne nous sommes jamais écartés de cet objectif, auquel nous nous déclarons profondément attachés encore aujourd'hui.

Il existe un débat récurrent sur la marche à suivre la plus efficace pour parvenir à un désarmement nucléaire. Certains États préconisent un processus graduel devant aboutir à l'élimination des armes nucléaires à une date future indéterminée. Nous voyons dans cette approche fragmentaire un subterfuge employé par ces États pour détourner l'attention du désarmement nucléaire au profit des mesures de non-prolifération qui, de leur point de vue, n'auront aucune incidence sur leurs calculs stratégiques. Cette vision des choses s'est manifestée avec une acuité particulière lors de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et elle se manifeste encore aujourd'hui avec les pressions exercées en faveur de la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Qui plus est, les tenants de l'approche graduelle ne sont même pas capables de dire quelle doit être la prochaine étape après un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et encore moins de proposer un calendrier précis pour l'élimination des armes nucléaires.

D'autres États, principalement ceux qui s'appuient sur une politique de dissuasion nucléaire élargie, préconisent une approche par blocs, qui consiste à mettre en place un ensemble de mesures unilatérales, bilatérales, plurilatérales et multilatérales de désarmement nucléaire se renforçant les unes les autres. Cette approche vise principalement à maintenir un statu quo et à continuer de faire comme si de rien n'était en proposant des mesures disparates qui, jusqu'à présent, n'ont pas abouti à un désarmement nucléaire.

La différence entre l'approche graduelle et l'approche par blocs tient au fait que la première prévoit des mesures successives, chacune étant conditionnée par le succès de la précédente, alors que la seconde repose sur des mesures parallèles et simultanées. De notre point de vue, ni l'une ni l'autre ne propose de calendrier précis et, dans un cas comme dans l'autre, seul un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est envisagé dans un avenir prévisible.

C'est pourquoi, dans leur grande majorité, les États, notamment les États membres de la Conférence du désarmement qui sont aussi membres du Mouvement des pays non alignés, privilégient une approche directe et globale consistant à éliminer complètement les armes nucléaires selon un calendrier précis. Une convention globale sur les armes nucléaires interdirait la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert, l'emploi et la menace de l'emploi des armes nucléaires et prévoirait leur destruction. Dans sa résolution 68/32 sur le suivi de la réunion de haut niveau de 2013 concernant le désarmement nucléaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait sienne cette approche globale.

Dans le document final adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a également appelé de ses vœux un programme global et graduel reposant sur un calendrier convenu, dans la mesure du possible, pour réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs, conduisant en fin de compte à leur élimination complète dans les plus courts délais possibles.

Le Secrétaire général de l'ONU a également évoqué ces deux approches dans sa proposition en cinq points de 2008, indiquant que les États pourraient poursuivre cet objectif par un accord sur un cadre englobant des instruments séparés, qui se renforcent mutuellement, ou qu'ils pourraient envisager de négocier une convention relative aux armes nucléaires, appuyée par un solide système de vérification.

S'il est vrai que le Pakistan est favorable à l'approche globale du désarmement nucléaire, nous sommes également disposés, pour faciliter les progrès, à envisager toutes les options, étant entendu que l'objectif ultime est de parvenir à un désarmement nucléaire complet selon un calendrier précis et avec une sécurité égale et non diminuée pour tous les États. Ce que nous n'acceptons pas, c'est que l'objectif ultime du désarmement nucléaire soit détourné par la quête d'accords intermédiaires discriminatoires et trompeurs.

En détournant l'attention de la Conférence du désarmement vers des mesures partielles de non-prolifération telles que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous ne faisons que retarder le désarmement nucléaire. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui ne prendrait pas en compte les stocks de matières fissiles existants ne contribuerait en rien au désarmement nucléaire.

Nous espérons que le débat qui s'engage aujourd'hui facilitera l'ouverture de négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement. Nous devons, dans un premier temps, examiner les diverses propositions relatives au désarmement nucléaire pour mettre en lumière les éléments qu'elles ont en commun, lesquels pourraient servir de base à nos travaux. Nous devons aussi étudier de nouvelles idées afin d'élaborer une approche commune. Le Pakistan demeure prêt à participer en toute sincérité et avec détermination à ce processus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

L'oratrice suivante est la représentante du Royaume-Uni.

Madame, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Saggese** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de la Chine, de la France, de la Russie, des États-Unis et du Royaume-Uni.

Les cinq États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont réunis à Londres les 4 et 5 février 2015 pour leur sixième conférence, afin de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et d'examiner les étapes à venir de ce processus. En particulier, les cinq États ont fait le point sur la mise en œuvre du plan d'action de 2010 adopté par consensus, lequel définit une feuille de route de l'action à long terme. Ils se sont en outre penchés sur un large éventail de questions à régler et de mesures à prendre en vue de progresser sur les trois piliers du Traité, à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ils ont également eu des discussions productives et constructives avec un certain nombre d'États non dotés d'armes nucléaires et de représentants de la société civile.

Réaffirmant leur engagement de parvenir à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires conformément aux objectifs du Traité, les cinq États ont réfléchi à la contribution que leurs travaux avaient apportée au renforcement de la confiance mutuelle et de la transparence, conditions indispensables pour progresser vers un désarmement nucléaire multilatéral. Alors que s'ouvrait le deuxième cycle de ces travaux, les cinq États ont tous insisté sur l'intérêt d'un dialogue constant, chacun d'eux ayant accueilli à ce jour au moins une conférence. Ils se sont félicités de la façon dont chaque conférence avait tiré parti du succès de la conférence précédente et de l'intensification des travaux intersessions sur des questions telles que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le consensus entre les cinq États sur un cadre commun d'établissements de rapports et le glossaire des principaux termes nucléaires. Ces questions s'inscrivaient dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de 2010.

À la conférence de 2015, les cinq États se sont à nouveau déclarés convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires restait la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le point de départ de l'action en faveur du désarmement nucléaire, et qu'il contribuait de façon décisive à la sécurité et à la stabilité internationales. Ils ont passé en revue les travaux menés par le Comité préparatoire pendant toute la durée du cycle d'examen et évoqué la prochaine Conférence d'examen du TNP, prévue pour 2015, au cours de laquelle ils avaient l'intention de faire une déclaration commune. Ils se sont réjouis à l'idée de travailler avec tous les autres États parties au Traité pour que la Conférence d'examen soit un succès, dans le respect de l'équilibre entre les trois piliers complémentaires du Traité.

Ils ont réaffirmé qu'une approche graduelle du désarmement nucléaire tendant à promouvoir la stabilité internationale, la paix et une sécurité non diminuée et même renforcée pour tous les États demeurerait la seule façon réaliste et pratique de parvenir à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. À cette fin, ils ont examiné les questions se rapportant à la sécurité internationale et à la stabilité stratégique, ainsi que leurs doctrines nucléaires, de façon à renforcer leur compréhension mutuelle dans ces domaines. Ils ont, notamment, fait le point sur l'application du nouveau Traité START et sur l'expérience des États-Unis et de la Fédération de Russie en matière de vérification de cet instrument. Ils ont noté que, depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'approche graduelle avait déjà permis de réduire radicalement le nombre d'armes nucléaires en leur possession par rapport au sommet atteint pendant la guerre froide. Les cinq États ont tous réaffirmé la nécessité de respecter pleinement les accords et obligations juridiquement contraignants en matière de limitation des armements, de non-prolifération et

de désarmement, considérant qu'il s'agissait là d'une condition essentielle à la paix et à la sécurité internationales.

Les cinq États ont souligné que pour améliorer les perspectives de parvenir à un désarmement nucléaire, il fallait prendre en considération l'ensemble des facteurs susceptibles de fragiliser la stabilité stratégique du monde. Ce faisant, ils ont insisté sur la nécessité d'engager un dialogue franc et constructif dans ce sens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante du Royaume-Uni de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

**M<sup>me</sup> Mancotywa-Kumsha** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient tout d'abord à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et à vous assurer de la coopération et de l'appui indéfectibles de l'Afrique du Sud au cours de votre mandat.

L'Afrique du Sud est préoccupée par le blocage persistant de la Conférence du désarmement, en dépit des efforts intenses qui ont récemment été déployés pour lui permettre de se remettre au travail. Outre qu'elle fragilise la crédibilité de cette instance, la paralysie prolongée de la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement, soulève aussi des questions quant à son utilité aujourd'hui. Il est par conséquent primordial de revitaliser les travaux de la Conférence pour lui permettre d'exercer à nouveau son mandat en reprenant son travail de fond.

Comme vous le savez, le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de l'Afrique du Sud, qui s'inquiète de l'absence de progrès sur cette importante question. Pour nous, le désarmement nucléaire est à la fois une obligation internationale et un impératif moral. Tous les États ont pour responsabilité commune de tout faire pour empêcher l'explosion d'une arme nucléaire, enrayer la prolifération des armes nucléaires, promouvoir le désarmement nucléaire et parvenir à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

Tant que des armes nucléaires existeront, la prolifération verticale et horizontale persistera et l'humanité continuera de vivre sous cette menace. La rétention d'armes nucléaires par certains États sur la base de prétendus intérêts de sécurité perçus nuit au reste de l'humanité. Il est tout simplement inacceptable que certains États puissent affirmer que les armes nucléaires sont indispensables à leur propre sécurité tout en attendant des autres qu'ils ne défendent pas le même argument. La mise au point de nouvelles catégories d'armes nucléaires et de vecteurs de telles armes démontre clairement que certains États dotés d'armes nucléaires caressent toujours l'espoir de conserver indéfiniment ces instruments de destruction massive. Il est regrettable que des fonds publics en quantités colossales soient dépensés pour moderniser les armes nucléaires, alors que les besoins humains fondamentaux ne sont pas satisfaits. Il convient de réorienter les ressources ô combien nécessaires vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement pour l'après-2015, qui aura pour objet de réaliser les cibles non encore atteintes des objectifs du Millénaire.

Les armes nucléaires sont des armes inhumaines, et il est inconcevable que leur utilisation puisse, en quelque circonstance que ce soit, être conforme au droit international, particulièrement au droit international humanitaire. L'Afrique du Sud a toujours mis en avant les impératifs humanitaires qui sous-tendent notre quête d'un monde débarrassé de la menace liée à la détention, à l'emploi et à la prolifération des armes nucléaires. Ces considérations sont devenues un sujet de préoccupation fondamental dans le monde entier, qui doit être au cœur de toutes les délibérations, de toutes les actions et de toutes les discussions concernant les armes nucléaires. C'est pourquoi ma délégation accueille avec satisfaction le résultat de la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires ; en particulier, nous saluons l'esprit de l'engagement pris d'abord par

l'Autriche, puis par d'autres, appelant les États membres à définir et mettre en œuvre des mesures efficaces pour combler le vide juridique existant concernant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. L'Afrique du Sud compte que toutes ces questions seront dûment reflétées dans le document final et dans les décisions de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de 2015.

En conclusion, ma délégation considère que des progrès mesurables dans la voie du désarmement nucléaire constituent un élément déterminant de l'instauration durable de la paix et de la sécurité internationales. En effet, les armes nucléaires n'ont pas leur place dans le monde d'aujourd'hui. Alors que nous commémorons cette année le soixante-dixième anniversaire des bombardements atomiques de Hiroshima et de Nagasaki, il est grand temps, de notre point de vue, que tous les États membres de la Conférence du désarmement fassent en sorte que cette instance exerce son mandat de négociation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. L'orateur suivant est le représentant de la Fédération de Russie. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, il nous semblait que nous devions nous exprimer un peu plus tard, mais nous sommes prêts à le faire dès maintenant, puisque vous nous avez donné la parole.

La délégation russe approuve pleinement la déclaration que vient de livrer la représentante du Royaume-Uni au nom des cinq puissances nucléaires parties au TNP. La Russie respecte pleinement ses obligations en matière de désarmement nucléaire. Comme l'Union soviétique avant elle, la Fédération de Russie a signé un certain nombre de traités et d'accords qui sont à la base de sa politique de désarmement nucléaire et de renforcement de la stabilité stratégique.

La première véritable mesure de désarmement nucléaire a été la signature, par les États-Unis d'Amérique et l'Union des républiques socialistes soviétiques, du Traité sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, le 8 décembre 1987. Ce Traité nous a permis d'éliminer – et j'insiste sur ce point, d'éliminer – une catégorie entière de missiles nucléaires. Conformément à ses dispositions, 1 846 missiles balistiques et missiles de croisière à portée intermédiaire (comprise entre 1 000 et 5 500 km) et à plus courte portée (comprise entre 500 et 1 000 km), de même que 825 lanceurs terrestres, ont été complètement détruits. Au total, plus de 3 000 tonnes d'ogives nucléaires, d'une puissance totale de 5 000 kilotonnes, ont été désactivées. Le Traité est toujours en cours d'application aujourd'hui.

La signature, à Prague, le 8 avril 2010, du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (le nouveau Traité START) a été un événement de portée exceptionnelle pour le désarmement nucléaire. Aux termes du nouveau Traité START, les deux parties sont tenues, dans un délai de sept ans à compter de son entrée en vigueur, de réduire et de limiter leurs armes stratégiques offensives déployées à 700 missiles balistiques intercontinentaux et missiles balistiques lancés depuis des sous-marins ou des bombardiers lourds, et à 1 550 ogives de tels missiles.

Ainsi, depuis le tout début – c'est-à-dire depuis 1987 – et jusqu'à aujourd'hui, la Russie a divisé par plusieurs unités sa capacité de dissuasion nucléaire par rapport à ce qu'elle était au plus fort de la guerre froide, et elle a, à ce titre, pleinement respecté son obligation de mettre fin à la course aux armements nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

S'agissant des étapes à venir, comme l'a déclaré le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, lors des discussions du « club Valdai » à Sotchi, nous sommes

prêts à engager des discussions sérieuses et concrètes sur les questions relatives au désarmement nucléaire. Que faut-il comprendre par là ? Des discussions sérieuses et concrètes ne sont envisageables que sur la base du principe d'une sécurité égale et non diminuée pour tous et en prenant en compte tous les facteurs qui ont un impact sur la stabilité du monde.

J'observe que nous ne sommes pas les seuls à souligner cette nécessité et que beaucoup d'autres États en font de même. Vous avez eu, tout récemment, la possibilité de prendre connaissance de la déclaration faite par les cinq puissances nucléaires parties au TNP à l'issue de la Conférence de Londres, dans laquelle cette observation figure aussi. Entre autres, il y est dit en substance que, pour exploiter les nouvelles possibilités de désarmement nucléaire, il faudrait prendre en compte l'ensemble des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la stabilité stratégique du monde. Je ne voudrais pas vous ennuyer en vous livrant une liste exhaustive de tous ces facteurs, mais je voudrais m'arrêter sur les trois principaux.

En premier lieu, aujourd'hui, beaucoup de types d'armes de haute précision sont dotés de capacités qui avoisinent celles des armes de destruction massive. Ainsi, les pays qui renonceraient complètement à leur potentiel nucléaire ou qui le réduiraient dans des proportions radicales seraient désavantagés sur le plan militaire par rapport aux États dotés des capacités nécessaires à la conception et à la production de systèmes de haute précision. La tentation pourrait alors surgir de procéder à une première frappe pour anéantir des armes à l'échelle mondiale.

En deuxième lieu, les États-Unis et leurs alliés projettent de mettre en place un système de défense antimissiles à l'échelle mondiale. Ce problème est d'une telle importance que nous avons décidé, avec votre permission, Monsieur le Président, d'y consacrer une déclaration supplémentaire. Je me contenterai de dire que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont de plus en plus nombreux à partager notre position de principe concernant l'effet déstabilisant d'un tel système de défense antimissiles d'envergure mondiale.

En troisième lieu, les incertitudes concernant le déploiement d'armes dans l'espace continuent de menacer sérieusement la stabilité du monde. Le projet russo-chinois, dont une nouvelle mouture vous a été présentée l'année dernière, vise précisément à neutraliser cette menace. L'adoption de garanties juridiques internationales concernant le non-déploiement d'armes dans l'espace s'inscrit par essence dans le contexte du désarmement nucléaire, car elle permettrait d'améliorer la prévisibilité des comportements et la confiance en matière militaire, de renforcer la sécurité du monde et, ce faisant, de faciliter les étapes à venir dans ce domaine. Qui plus est, elle servirait les intérêts de tous les pays et non uniquement les intérêts de quelques-uns.

L'ampleur des problèmes à résoudre nous impose de conjuguer nos efforts pour trouver des solutions collectives appropriées. La Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement, peut et doit contribuer à la recherche de ces solutions. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, la délégation russe est prête à engager un dialogue concret et nourri, que ce soit dans le cadre de discussions ou de négociations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur de la Bulgarie, à qui je donne maintenant la parole.

**M. Piperkov** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter un mandat fructueux à la présidence de la Conférence du désarmement. Ma délégation appuiera tous les efforts que vous ferez pour remettre la Conférence sur une voie qui lui permettra d'agir. Dans ce contexte, je m'associe à tous ceux

qui se sont déclarés favorables à la reconduction du mandat du groupe informel sur un programme de travail. Nous sommes également d'accord sur le fait que le calendrier d'activités de l'année dernière nous a permis d'avoir des discussions de fond sur tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, et nous souhaitons que cette expérience positive soit reconduite. Nous comprenons que vous cherchez un moyen de continuer à travailler sur les propositions présentées par la présidence mexicaine.

Comme d'autres l'ont dit aujourd'hui, le moment est particulièrement bien choisi pour poursuivre le débat sur la question du désarmement nucléaire. La Bulgarie est déterminée à promouvoir l'objectif de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue le fondement principal de l'action en faveur du désarmement nucléaire, et il est considéré comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire ; nous devons par conséquent travailler à son renforcement.

Le TNP n'a pas son pareil pour préserver la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous devons conjuguer nos efforts pour assurer le succès de la prochaine Conférence d'examen du TNP, afin d'ouvrir la voie à de nouveaux progrès en ce domaine. La pleine mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, pour chacun des trois piliers du Traité, est indispensable à la mise en œuvre des objectifs du Traité lui-même. Nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour, en particulier des mesures concrètes qui ont été prises en ce qui concerne le désarmement nucléaire.

Il est de notre responsabilité collective de faire progresser le désarmement nucléaire. Un débat global et sans exclusive auquel les États dotés d'armes nucléaires participeraient sur le fond permettrait de bâtir une compréhension commune des mesures concrètes et pratiques qu'il convient de prendre. Loin de nous diviser, l'apport de conceptions différentes au débat sur le désarmement nucléaire constituerait le moyen de trouver un terrain d'entente pour progresser efficacement dans ce domaine.

Le désarmement nucléaire est un processus complexe qui ne se déroule pas dans le vide. Le contexte stratégique ne peut être négligé. Pour que les conditions nécessaires au succès du désarmement nucléaire et à l'élimination complète des armes nucléaires, partant, à l'avènement d'un monde exempt de telles armes soient réunies, il faut prendre en compte à la fois les considérations humanitaires et les considérations liées à la sécurité.

Nous sommes, nous aussi, inquiets des conséquences catastrophiques que l'utilisation délibérée ou accidentelle d'armes nucléaires pourrait avoir sur le plan humanitaire. La conscience et la compréhension de ces conséquences sous-tendent les efforts entrepris pour progresser de façon tangible dans la voie du désarmement nucléaire et rendre notre monde plus sûr.

Dans cet esprit, nous n'aurons de cesse d'appuyer une approche graduelle constructive et réaliste qui requiert, entre autres, que nous convenions de mesures pratiques et applicables, consistant à édifier des blocs successifs qui nous permettront de renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération. La Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement, est à même de jouer un rôle important en ce domaine. Nous devons faire preuve de maturité et de volonté politique et surmonter l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis longtemps. L'ouverture de négociations, à la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles sur la base du mandat contenu dans le document CD/1299 demeure pour nous une priorité, car elle constitue la prochaine étape logique sur la voie du désarmement et de la non-prolifération. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires formera également une contribution pratique importante au renforcement du contrôle sur le désarmement et la non-prolifération

nucléaires. Pour être efficace, le désarmement nucléaire doit aller de pair avec des mesures multilatérales, bilatérales et unilatérales et s'accompagner d'un ensemble d'instruments juridiquement contraignants qui se renforcent mutuellement. À cette fin, nous devons faire en sorte que la Conférence joue à nouveau un rôle déterminant.

Nous devons voir dans toutes ces mesures qui nous attendent autant de moyens de renforcer le TNP conformément aux obligations qui découlent de son article VI et de contribuer à la réalisation de l'objectif ultime du Traité : l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Il n'existe aucune autre voie ni aucun raccourci. Nous devons agir de façon durable, réaliste et responsable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est M. Varma, Ambassadeur de l'Inde, à qui je donne la parole.

**M. Varma** (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous souhaitons, à l'image des autres délégations, vous remercier de votre initiative d'organiser des débats plénières consacrés au désarmement nucléaire et aux autres points de l'ordre du jour à l'occasion des séances plénières à venir de la Conférence.

S'agissant de vos remarques liminaires concernant le Traité sur la non-prolifération (TNP), nous reconnaissons et respectons pleinement le fait que dans leur immense majorité, les délégations ici présentes participeront à la Conférence d'examen du TNP en mai prochain. Nous leur souhaitons le plein succès et appelons de nos vœux un succès de la Conférence d'examen. Cela dit, nous pensons que la Conférence du désarmement est une instance indépendante, et nous ne voudrions pas qu'elle soit assujettie aux limites imposées par un traité qui lui est extérieur.

L'Inde n'a jamais varié dans son engagement en faveur d'un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable. De notre point de vue, le désarmement nucléaire peut être réalisé dans le cadre d'un processus graduel sous-tendu par un engagement universel manifesté à travers un cadre multilatéral mondial et non discriminatoire concerté. Toutefois, nous avons appelé tous les États possesseurs d'armes nucléaires à engager un dialogue constructif dans le but de développer la confiance et de réduire la place de l'arme nucléaire dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité. Nous pensons qu'en augmentant les mécanismes de retenue dans l'emploi des armes nucléaires, il serait possible de réduire le risque d'une utilisation délibérée, involontaire ou accidentelle de ces armes, et ce processus pourrait contribuer à les délégitimer progressivement, une étape qui serait absolument nécessaire dans la perspective de leur élimination, comme ce fut le cas pour les armes chimiques et biologiques.

La résolution sur des mesures visant à réduire le risque d'un emploi accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires, que l'Inde a présentée l'année dernière devant la Première Commission et l'Assemblée générale et qui a été adoptée sous la cote 69/40, et la résolution demandant à la Conférence du désarmement d'engager des négociations sur une convention interdisant le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, adoptée par l'Assemblée générale sous la cote 69/69, ont reçu l'appui d'un très grand nombre d'États Membres. Conformément à la résolution 68/32 de l'Assemblée générale, soutenue par le Mouvement des pays non alignés, l'Inde a appuyé l'ouverture de négociations, à la Conférence du désarmement, d'une convention globale relative aux armes nucléaires sur la base du document CD/1999 soumis l'année dernière par le Groupe des 21.

L'Inde a participé à la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, de la même façon qu'elle avait pris part aux précédentes rencontres de ce type à Oslo et Nayarit, dans l'espoir que le regain d'attention qui s'était manifesté concernant la menace très grave que le risque de l'emploi de l'arme nucléaire fait peser sur la survie de l'humanité contribuerait à faciliter la mise en place de mécanismes de retenue

dans l'emploi de ces armes et à corriger ainsi un déséquilibre de la rhétorique internationale qui a toujours eu tendance à privilégier presque exclusivement la retenue dans la détention de telles armes.

Le manque de crédibilité des positions prises par certains États membres et certaines ONG, qui sont si prompts à embrasser la rhétorique humanitaire, mais qui, étrangement, s'opposent aux mesures de retenue dans l'emploi des armes nucléaires, ne favorise guère, de notre point de vue, l'amorce d'une mobilisation mondiale véritable en faveur du désarmement nucléaire. L'Inde estime que, pour que ces discussions aient un sens, il est important qu'elles soient conduites sans exclusives et avec la participation de toutes les puissances nucléaires. Sur le fond, elles ne devraient pas porter préjudice au régime de non-prolifération ni empêcher des progrès véritables vers la réalisation du désarmement nucléaire. Elles ne devraient pas non plus porter préjudice au mécanisme de désarmement tel qu'il a été établi.

Sans préjuger de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous sommes favorables à la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui réponde à nos intérêts nationaux en matière de sécurité. Nous espérons que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les matières fissiles créé en application de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale des Nations Unies contribuera à renforcer la détermination internationale à engager rapidement la négociation d'un tel traité à la Conférence du désarmement, sur la base du mandat contenu dans le document CD/1299. Nous aurons bien sûr, lors de la prochaine séance plénière, l'occasion de nous exprimer de façon un peu plus précise sur ce sujet.

L'Inde est déterminée à travailler avec la communauté internationale pour enrayer la prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs, y compris à travers la mise en place de mécanismes nationaux rigoureux de contrôle des exportations et l'adhésion rapide aux régimes multilatéraux de contrôle des exportations.

L'Inde considère que la Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour engager, dans le cadre d'un programme de travail équilibré et complet, les négociations sur le désarmement nucléaire par le biais d'un organe subsidiaire doté d'un mandat adopté par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Inde de sa déclaration. M. Wibowo, Ambassadeur de l'Indonésie, est le prochain orateur inscrit sur la liste, et je lui donne maintenant la parole.

**M. Wibowo** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter d'avoir accédé à la deuxième présidence de la session annuelle de 2015 de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que votre direction avisée vous permettra de conduire nos travaux avec efficacité ; l'Indonésie est prête à vous appuyer et à coopérer avec vous durant votre présidence.

L'Indonésie accueille avec satisfaction votre idée de reconstituer un groupe de travail informel mandaté pour produire un programme de travail, ainsi que votre intention de travailler sur la base du projet de calendrier d'activités pour la session de 2015 de la Conférence. Ma délégation appuiera tous les efforts qui seraient entrepris dans le but de parvenir à un programme de travail réaliste. L'Indonésie accueille également avec satisfaction l'initiative de la Mongolie d'organiser dans le cadre des séances plénières officielles un débat ciblé et des échanges de vues sur les quatre questions centrales se rapportant au programme de travail de la Conférence.

La présente séance plénière est consacrée à la thématique du désarmement nucléaire. Comme cela a été démontré lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nucléaire, qui s'est tenue à New York le 26 septembre 2013,

la question du désarmement nucléaire continue de figurer en bonne place parmi les priorités internationales. Cette réunion a offert aux chefs d'État ou de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères et aux autres hauts responsables l'occasion de présenter leurs politiques en ce qui concerne le désarmement nucléaire. La réunion a mis en évidence l'appui vigoureux de la communauté internationale en faveur de l'adoption urgente de mesures efficaces visant l'élimination totale des armes nucléaires.

L'année dernière, dans le prolongement de la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, l'Assemblée générale a adopté la résolution 69/58, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », dans laquelle elle a demandé que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a rappelé sa décision de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis, et s'est félicitée qu'une journée internationale, célébrée le 26 septembre, soit consacrée à l'élimination totale des armes nucléaires.

À cette fin, nous soulignons qu'il est nécessaire de commencer sans tarder des négociations sur un programme graduel conduisant, en fin de compte, à l'élimination complète des armes nucléaires, y compris une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert, l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. La création, le plus tôt possible, d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire constitue une autre priorité absolue.

C'est pourquoi il est consternant que la Conférence du désarmement demeure dans l'impasse depuis dix-neuf ans. Cette paralysie prolongée de la Conférence traduit l'absence de véritable engagement en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires, et du règlement des autres questions centrales dont la Conférence du désarmement est actuellement saisie. Les négociations multilatérales sur le désarmement ne pourront avoir lieu que si les États membres de la Conférence font preuve de souplesse et de la volonté politique nécessaire pour convenir d'un programme de travail équilibré et complet.

Enfin, l'Indonésie est résolue à obtenir des progrès tangibles en matière de sécurité internationale et de désarmement. Elle tient, dans ce contexte, à réaffirmer une nouvelle fois la nécessité d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire complet devant conduire, finalement, à l'élimination totale des armes nucléaires, seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. L'avènement d'un monde sans armes nucléaires doit demeurer notre ultime objectif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Indonésie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur du Japon. M. Sano, vous avez la parole.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir accédé à ces hautes fonctions. J'accueille avec satisfaction les efforts que vous avez faits pour organiser ces discussions de fond sur les quatre questions centrales, et je tiens à vous assurer que ma délégation vous appuiera sans réserve dans la conduite des travaux de la Conférence du désarmement.

L'objectif général du désarmement nucléaire est de rendre le monde plus sûr en le débarrassant des armes nucléaires, et il importe, à cette fin, de prendre des mesures concrètes, réalistes et graduelles.

M. Kishida, Ministre japonais des affaires étrangères, nous a proposé de tendre vers une triple réduction dans le domaine du désarmement nucléaire – réduction du nombre d'armes nucléaires, du rôle qu'elles jouent et de l'attrait exercé par le fait de les posséder – et vers une triple prévention dans le domaine de la non-prolifération nucléaire – prévention de l'apparition de nouveaux États dotés d'armes nucléaires, de la prolifération des matières et technologies nucléaires à usage militaire, ainsi que du terrorisme nucléaire.

Nous sommes déterminés à redoubler d'efforts pour accumuler des éléments successifs devant nous conduire, en fin de compte, à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, tout en gardant à l'esprit la triple réduction et la triple prévention.

Les États ont sans doute des points de vue différents quant aux moyens de parvenir à l'avènement d'un monde sûr et exempt d'armes nucléaires et quant à leur enchaînement, mais la communauté internationale doit faire porter son attention non sur les divergences, mais sur les terrains de convergence, en définissant des mesures concrètes et pratiques telles que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'universalisation du Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous savons que nous progressons régulièrement sur ces questions, et ici, à Genève, l'ouverture immédiate de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles constitue notre priorité absolue. Il n'existe aucun raccourci pour parvenir à un désarmement nucléaire efficace, vérifiable et irréversible, prenant en compte les difficultés liées à la conjoncture en matière de sécurité au plan international.

Monsieur le Président, notre long voyage vers un monde plus sûr et débarrassé de l'arme nucléaire requiert des peuples du monde entier une volonté de tous les instants et une énergie considérable. C'est pourquoi il est primordial de promouvoir une prise de conscience globale et approfondie de l'importance du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans les esprits et dans les cœurs. Dans ce contexte, le Japon attache une importance de premier plan à l'éducation, c'est-à-dire à la diffusion de l'information concernant les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi de ces armes, au-delà des frontières et sur plusieurs générations.

Le Japon, qui a participé à trois conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, pense que cette importante question doit être traitée sans exclusive et de façon universelle, et qu'elle doit servir non de facteur de division, mais de catalyseur d'une action unie à l'échelle mondiale en faveur de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Cette notion sous-tend toute l'action menée en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, y compris les approches graduelles destinées à rendre notre monde plus sûr, particulièrement à travers le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est primordial d'éviter la méfiance mutuelle, la défiance et la fragmentation de la communauté internationale, car tout cela porterait atteinte à la sincérité et à l'efficacité des efforts de désarmement et de non-prolifération et retarderait d'autant le processus de désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, soixante-dix années se sont écoulées depuis les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, et dans quelques mois se tiendra la Conférence d'examen du TNP. Tous les États doivent impérativement, de toute urgence et avec une détermination accrue respecter leurs engagements en matière de désarmement et œuvrer ensemble à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Le Japon est pleinement déterminé à parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, et nous avons l'intention de continuer à constamment promouvoir des mesures pratiques et efficaces dans le but d'atteindre cet objectif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est le représentant de la France, à qui je donne la parole.

**M. Riquet** (France) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que j'interviens sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à ces fonctions et de vous assurer de tout le soutien de la France dans l'exercice de vos responsabilités.

La France s'associe pleinement à la déclaration qui a été prononcée par le Royaume-Uni au nom des cinq États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Ma délégation aimerait que cette séance sur le désarmement nucléaire reflète l'importance que revêt le TNP comme clef de voûte du régime international de non-prolifération et comme fondement de nos efforts de désarmement. À quelques semaines de la neuvième Conférence d'examen du TNP, notre priorité doit aller à la consolidation du Traité. Cela signifie bien entendu pour la France que nous devons continuer de mettre pleinement en œuvre la feuille de route constituée par le plan d'action adopté par consensus en 2010. Il s'agit, comme nous l'avons rappelé à de multiples reprises, d'un plan ambitieux et à long terme. Cette approche équilibrée entre les trois piliers, appelant les États à des actions concrètes et progressives, permettra d'avancer en vue de créer les conditions propices à un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP, d'une manière qui promeuve la stabilité internationale, et sur la base du principe d'une sécurité non diminuée et renforcée pour tous.

Il s'agit de la seule voie réaliste et efficace en matière de désarmement multilatéral. Le désarmement nucléaire n'a de sens que s'il ne conduit pas à une course aux armements dans d'autres domaines. D'où la nécessité de l'inscrire dans le cadre du désarmement général et complet, conformément à l'article VI du TNP.

Le désarmement nucléaire ne peut se faire qu'étape par étape à travers une succession de gestes concrets et progressifs. C'est la seule démarche efficace. Toute autre initiative, qui ferait abstraction du contexte stratégique réel et qui se détournerait de la voie tracée par le plan d'action, ne pourrait que contribuer à remettre en cause l'intégrité du TNP et fragiliser la contribution essentielle et irremplaçable que le TNP apporte à la paix et à la sécurité internationales.

La France reste résolument engagée et mobilisée en faveur du désarmement. Monsieur François Hollande, Président de la République française, l'a d'ailleurs rappelé très récemment à l'occasion d'un important discours sur la dissuasion nucléaire qu'il a prononcé jeudi dernier, le 19 février. Ce discours est en ligne, en français et en anglais, sur le site « France désarmement » de la Représentation permanente de la France à la Conférence du désarmement. À cette occasion, le Président de la République a clairement indiqué qu'en même temps qu'elle est prête à se défendre, la France ne veut pas pour autant renoncer à l'objectif même du désarmement, y compris du désarmement nucléaire. La France partage donc l'objectif, à terme, de l'élimination totale des armes nucléaires, quand le contexte stratégique le permettra. Elle continuera d'agir sans relâche dans cette direction. Elle le fera avec constance, transparence, vérité et sagesse.

Le Président de la République a par ailleurs indiqué qu'il ne suffit pas de proclamer le désarmement nucléaire immédiat et total. Il faut que la réalité des actes de chacun soit cohérente avec les discours. Le désarmement nucléaire ne peut être une incantation, ou même une invitation. Il doit être démontré, et ce, d'abord par l'État qui le proclame.

Dans ce domaine, la France a été exemplaire dans l'application du principe de stricte suffisance. Elle a donc réduit de moitié, ces dernières années, le nombre total de ses armes. La France a également été exemplaire en termes d'irréversibilité. Elle ne s'est pas contentée d'arrêter les essais nucléaires, mais elle a aussi arrêté la production d'uranium et de plutonium pour les armes nucléaires. Elle a entièrement démantelé les installations correspondantes. La France a aussi été exemplaire en matière de transparence sur ses

arsenaux comme sur ses efforts concrets de désarmement. La France proposera très prochainement la visite de nouveaux sites qui n'accueillent plus d'armes nucléaires, tels que le plateau d'Albion et la base de Luxeuil. Par ailleurs, toujours en matière de transparence, le Président de la République n'a pas hésité à préciser la composition de l'arsenal français et il a incité tous les autres États à faire de même pour toutes les catégories d'armes.

À l'occasion de ce discours, le Président de la République a eu l'occasion de réaffirmer les priorités de la France en matière de désarmement nucléaire. La première priorité demeure l'entrée en vigueur au plus tôt du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La deuxième priorité est l'arrêt définitif de la production de matières fissiles pour les armes. Le Président de la République a appelé tous les États dotés d'armes nucléaires à engager sans attendre cette discussion sur l'arrêt total de la production de matières fissiles, et la France proposera dans les semaines à venir un projet de traité ambitieux, réaliste et vérifiable sur ces questions. Ma délégation aura l'occasion de revenir sur ces points très prochainement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Algérie.

**M. Khelif** (Algérie) : Monsieur le Président, la délégation algérienne tient à vous féliciter pour votre accession à la présidence et à vous exprimer son plein soutien dans la conduite des travaux que nous menons pour adopter un programme de travail, question qui demeure le problème principal auquel nous sommes confrontés.

La délégation algérienne n'a pas de déclaration préétablie pour cette séance plénière, puisque nous ne voulions pas répéter le même discours de ces dernières années. En effet, la position de l'Algérie, à l'instar de celle des autres délégations, est bien connue. Chaque année, nous nous livrons à un exercice de discussion sur les différentes thématiques à l'ordre du jour, si bien que cet exercice s'est mué en une sorte de monologue que nous répétons chaque année, sans trouver d'issue positive.

Je voudrais tout d'abord faire observer que les stores de la Salle du Conseil sont fermés, ce qui nous prive de la lumière du soleil en cette saison hivernale, tout comme cela nous prive d'une contribution positive de la communauté internationale en vue de relancer les travaux de la Conférence. Malheureusement, la Conférence semble être plongée dans une léthargie, dans l'autisme parfait. Cette situation ne fait qu'aggraver la préoccupation de la communauté internationale. Je partage entièrement ce qui a été dit par notre collègue de l'Afrique du Sud concernant cette inquiétude quant au blocage qui, malheureusement, ne tient pas seulement la Conférence en otage : il tient aussi le désarmement nucléaire en otage. Cette situation n'est pas propre uniquement aux travaux de la Conférence, c'est tout le dispositif, tous les mécanismes multilatéraux de désarmement nucléaire qui sont malheureusement grippés et qui n'arrivent pas à fonctionner, pour des raisons que nous connaissons tous.

Je vais essayer de sortir de la rhétorique habituelle, et éviter de répéter les positions de manière officielle. Comme il a été indiqué en 1978 dans le Décalogue, les armes nucléaires sont les armes qui menacent le plus, non seulement la sécurité internationale, mais aussi l'existence même de l'humanité. C'est un constat qui a été fait en 1978. Avant cela, en 1961, l'Assemblée générale des Nations Unies avait indiqué dans une résolution que l'utilisation des armes nucléaires pouvait constituer un crime contre l'humanité. Le Décalogue lui-même mentionne que l'utilisation des armes nucléaires va à l'encontre des principes de la Charte des Nations Unies. Ce constat demeure valide à ce jour et le danger des armes nucléaires et la prise de conscience de cette menace ne sont pas nouveaux : au moment de la guerre froide, beaucoup de théories et politiques ont été

élaborées pour essayer de contenir ce danger, politiques qui se fondaient à l'époque sur deux éléments principaux. Le premier était la retenue dans l'utilisation de ces armes contre les puissances nucléaires de l'époque, notamment contre l'Est et l'Ouest, et cette retenue reposait sur la doctrine de la destruction mutuelle assurée, ou « mutual assured destruction » (MAD) en anglais. (*L'orateur poursuit en anglais.*)

Phénomène intéressant : l'acronyme anglais, MAD, veut dire « fou », et il s'agissait en effet d'une politique folle, puisque la moindre défaillance de cette politique aurait conduit à la destruction de l'humanité. (*L'orateur reprend en français.*)

Le deuxième élément pour contenir et éviter le danger de l'arme nucléaire à l'époque consistait en l'établissement d'une norme de non-prolifération des armes nucléaires qui a donné lieu à la conclusion du TNP dont nous parlons aujourd'hui. Nous allons tenir, dans quelques semaines, la Conférence d'examen de ce traité, et espérons qu'elle débouchera sur des résultats positifs.

Cette règle de non-prolifération était conditionnée également par trois éléments que nous ne devons pas oublier, que nous devons avoir présents à l'esprit. Le premier était l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires de persévérer et d'éliminer leurs arsenaux nucléaires. Le deuxième consistait à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi de telles armes, ce grâce à des garanties crédibles. Le troisième consistait à garantir aux États non dotés d'armes nucléaires l'accès à l'atome à des fins pacifiques. Sur ces trois éléments, tant d'années après le TNP, toutes les délégations ici présentes peuvent faire leur propre évaluation, en se fondant sur les avancées réalisées au regard des trois points que je viens de citer.

La doctrine de la dissuasion nucléaire, qui était grandement liée au contexte de la guerre froide, semble malheureusement persister encore aujourd'hui. Il nous semble que cette doctrine n'a plus lieu d'être à l'heure actuelle, dans un monde imbriqué, mondialisé, où la sécurité des États semble liée, et au sujet de laquelle il nous semble important de souligner que la sécurité d'un État ou d'un groupe d'États ne saurait être perçue dans l'abstraction. Elle doit être perçue de manière globale pour tenter de sauver l'humanité du danger qui la guette, notamment des armes nucléaires.

Nous avons pris note de la déclaration faite par notre collègue du Royaume-Uni concernant le débat entre les cinq puissances nucléaires parties au TNP, leur position, leur évaluation par rapport à la prochaine Conférence d'examen. Nous saluons le fait qu'ils sont toujours engagés en faveur de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Nous avons également écouté avec intérêt ce qu'a dit notre collègue de l'Inde, pour lequel nous avons un grand respect, tant à son égard qu'envers l'engagement de son pays en faveur du désarmement nucléaire. Ce qui a le plus retenu notre attention est l'appel lancé par son pays en faveur d'un plus grand dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires pour essayer de renforcer la confiance. C'est certes un élément essentiel, mais nous estimons que, dans le contexte actuel, ceux qui ont le plus besoin de confiance sont les États non dotés d'armes nucléaires, face à l'existence de milliers d'armes nucléaires associées à des doctrines de dissuasion dangereuses. Dans ce contexte, la responsabilité du désarmement nucléaire nous incombe à tous, même si les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière. Par « responsabilité » on entend qu'ils commencent à mettre un terme à la fabrication d'armes nucléaires, dans l'optique de leur élimination. À ces États incombe également la responsabilité de réduire le danger d'une guerre nucléaire. Enfin, ils ont aussi la responsabilité de rendre compte de ce qu'ils font. J'espère que la Conférence d'examen du TNP nous permettra de prendre connaissance d'un bilan positif de ce qui a été fait au regard du plan d'action de 2010 du TNP.

Notre collègue de la France l'a bien dit, le désarmement nucléaire doit être démontré par les États qui possèdent des armes nucléaires. Nous attendons d'entendre un rapport sur

ce qui a été fait eu égard aux engagements pris en 2010 dans le cadre du plan d'action du TNP, en ce qui concerne tout spécialement la question des armements nucléaires. Je voudrais rappeler que les progrès que nous attendons sont des progrès sur le terrain, et non pas des progrès diplomatiques figurant dans les documents. En effet, les engagements pris en 2010 ne sont en réalité que les engagements que nous avons adoptés en 2000 lors de la Conférence d'examen du TNP et qui sont malheureusement restés lettre morte jusqu'à ce jour.

Quant à ce que nous allons faire au sein de la Conférence du désarmement, sachant que les États dotés d'armes nucléaires sont toujours tenus par leur obligation de désarmement nucléaire, la délégation algérienne souhaite faire non pas une proposition mais simplement une suggestion, la partager avec nos collègues ; c'est en quelque sorte une idée que nous avons déjà présentée dans les années 1990 à la Conférence du désarmement. Puisque les États dotés de l'arme nucléaire sont disposés à s'engager dans la voie du désarmement nucléaire et qu'ils sont réellement engagés dans ce cadre, nous suggérons que la Conférence du désarmement – si bien sûr les États dotés d'armes nucléaires l'acceptent – codifie l'engagement que ces États ont pris en 1995 lors de la Conférence chargée d'examiner le TNP et la question de sa prorogation, d'éliminer leurs armes nucléaires. Si une telle perspective pouvait être adoptée au sein de la Conférence, et si cet engagement pouvait être codifié au sein de la Conférence, nous pourrions aisément mettre en place un groupe de travail au sein de la Conférence qui serait chargé de réfléchir aux mesures à adopter pour arriver à cet objectif.

Je vais maintenant terminer mon intervention, Monsieur le Président, en parlant de vos plans pour la période à venir. Par le biais de notre Coordonnateur du Groupe des 21, la délégation égyptienne, qui nous a fait fidèlement rapport, nous avons pris connaissance de ce dont les six Présidents de la session ont débattu hier. Nous en avons retenu que vous comptez mener des consultations en vue du rétablissement du groupe de travail informel sur le programme de travail, de la mise en place d'un calendrier d'activités, et de la mise en place d'un groupe de travail chargé d'examiner les méthodes de travail de la Conférence du désarmement.

Nous attendons de recevoir ces propositions ainsi que l'exposé de leurs motifs, mais sans vouloir préjuger de vos intentions, Monsieur le Président, que nous savons être de bonne foi et dont le seul but est de nous inciter à aller de l'avant, nous voulons réitérer quelques positions que nous avons déjà exprimées auparavant, par rapport à la situation actuelle.

Le premier problème pour lequel nous devons trouver une solution est la question du programme de travail. Vous avez la responsabilité, Monsieur le Président, et nous vous soutenons dans ce cadre, de continuer nos consultations sur la base des propositions précédentes afin de rapprocher les positions sur un programme de travail. S'agissant de la proposition que nous avons déjà essayée pendant deux ans, qui consiste à rétablir le groupe de travail informel sur le programme de travail, nous ne sommes pas certains – sans vouloir préjuger de ce qui se passera si cette proposition est retenue – que cela nous permettra d'aller de l'avant. Nous disposons déjà du rapport de l'an dernier du groupe de travail. On met là le doigt sur le problème : les questions sont connues. La délégation algérienne est donc d'avis, à titre préliminaire, que la proposition dont nous avons été saisis, en début de session, par votre prédécesseur l'Ambassadeur du Mexique est très intéressante et que nous pourrions continuer sur cette voie, essayer de trouver un terrain d'entente sur lequel avancer.

S'agissant du groupe de travail sur les méthodes de travail, nous craignons que la mise en place de ce groupe de travail sur la question, ainsi que sur le programme de travail, ne donne au monde extérieur, à la communauté internationale, l'impression fautive, le faux espoir que nous sommes en train de faire quelque chose, alors que, selon nous, c'est là une

initiative dont nous connaissons déjà l'issue. Sans vouloir préjuger de la fin, pour ce qui est du programme de travail, l'issue est déjà connue et nous ne pensons pas que cela pourra nous faire avancer.

Pour le cas où ces propositions ne pourraient nous permettre d'avancer, il serait peut-être plus utile de bâtir sur ce que nous avons fait ces dernières années à travers le calendrier d'activités, afin que ce calendrier d'activités serve réellement de plateforme de discussions qui donnera lieu à l'établissement d'un rapport donnant à la communauté internationale et à l'Assemblée générale la possibilité de voir la réalité qui est la nôtre au regard des différentes questions sur la table des négociations à la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

**M. Davydov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie vous prie de l'excuser de demander la parole une nouvelle fois aujourd'hui, mais, comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous souhaitons faire des commentaires plus détaillés sur la question de la défense antimissile.

Nous considérons que l'intention des États-Unis d'Amérique et de leurs alliés de bâtir un système de défense antimissiles à l'échelle mondiale avec des ramifications régionales sans tenir compte des intérêts et des préoccupations des autres États constitue un des facteurs qui exercent l'influence négative la plus forte sur la sécurité et la stabilité internationales. Cette influence négative augmente en même temps que le nombre d'installations américaines de défense antimissiles à travers le monde. En Europe, dans la région de l'Asie et du Pacifique, au Moyen-Orient et dans le reste du monde, les divisions entre États se multiplient, et la méfiance grandit. Les projets de Washington d'accroître quantitativement et qualitativement la capacité des systèmes de défense antimissile, qui sont capables d'intercepter des missiles balistiques intercontinentaux et des missiles lancés depuis des sous-marins, font peser une menace directe sur l'équilibre stratégique existant.

Les États-Unis ont engagé ce processus en 2002 en se retirant du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques (Traité ABM), qui constituait depuis trente ans le fondement de la stabilité stratégique. Ce retrait était le prélude d'un projet de mise en place, en Europe, de la prétendue troisième zone de positionnement du système de défense stratégique des États-Unis, Washington prévoyant l'installation de sites antimissiles en Pologne et en République tchèque. La grande proximité de ces sites avec la frontière russe nous aurait contraints à des mesures de rétorsion pour neutraliser la menace qu'ils auraient représenté pour la force russe de dissuasion nucléaire. Nous avons expressément mis en garde les États-Unis et ceux de leurs alliés qui avaient fait part de leur volonté d'accueillir des bases américaines de défense antimissiles. Le Président Obama a renoncé à l'idée de cette troisième zone de positionnement, et nous avons vu dans cette décision un pas dans la bonne direction et un appel opportun à la désescalade et à la conclusion du nouveau Traité START. Pourtant, la nouvelle approche visant l'adaptation échelonnée de la défense antimissile annoncée ensuite par le Président Obama marquait, dans une large mesure, la volonté de poursuivre sur la même ligne que celle qui avait été choisie par les États-Unis dès leur retrait unilatéral du Traité ABM. Avec la mise au point de nouvelles technologies de défense antimissile et l'installation de nouveaux systèmes de ce type en Roumanie, en Pologne et dans les régions littorales d'Europe, le danger ne cesse de grandir et menace directement les intérêts de la Russie.

L'effet déstabilisateur du système américain de défense antimissile gagne aussi d'autres régions. Après avoir commencé en Europe, les États-Unis se tournent désormais

vers d'autres pays pour accueillir de nouvelles composantes régionales de leur système mondial de défense antimissile. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, Washington a déjà convaincu le Japon et l'Australie. Les États du Golfe persique ont déjà reçu de nouvelles armes de défense antimissile. Dans le même temps, les États-Unis multiplient le déploiement sur leur territoire continental de systèmes sol-air de défense et d'interception des missiles stratégiques. Ils seront au nombre de 44 en 2017. Il est envisagé de poursuivre ce déploiement, notamment dans l'est du pays. Les systèmes de renseignement sont en constante amélioration, notamment les systèmes spatiaux, et la puissance de feu des systèmes de défense antimissile fait actuellement l'objet d'un programme d'essais. Le groupe naval du système de défense antimissile se compose d'une quarantaine de bâtiments équipés de plusieurs centaines de missiles d'interception.

Ces efforts colossaux montrent que les objectifs officiellement déclarés par Washington n'ont rien à voir avec les objectifs véritables de ces efforts. Comme l'a déclaré à Munich M. Sergueï Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, l'exemple du système de défense antimissile illustre toute l'étendue de l'influence destructrice que peuvent exercer des mesures de militarisation unilatérales mises en place au détriment des intérêts légitimes d'autres États.

Nos propositions de coopération en matière de défense antimissile ont été rejetées ; en échange, on nous a conseillé de participer à la création du système américain de défense antimissile mondial en nous en tenant strictement aux projets de Washington qui, comme nous l'avons déjà maintes fois souligné et expliqué preuves à l'appui, comporte des risques réels pour les forces russes de dissuasion nucléaire.

Tout acte visant à compromettre la stabilité stratégique engendre inévitablement des mesures de rétorsion et fragilise durablement le système des traités internationaux sur la limitation des armements, dont la viabilité repose directement sur la défense antimissile.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de demander la parole, mais je dois dire quelques mots en réponse à l'intervention que vient de faire notre collègue de la Fédération de Russie.

Nous avons eu avec la Fédération de Russie d'innombrables discussions bilatérales sur un très large éventail de questions, parmi lesquelles figurait la question des systèmes de défense antimissile. Nous avons toujours fait preuve d'ouverture sur ce sujet. Nous avons dit que la Fédération de Russie n'avait rien à craindre des travaux que nous menions actuellement sur les systèmes de défense antimissile, et nous sommes bien entendu disposés à discuter avec nos collègues. Nos moyens de défense antimissile et les systèmes sur lesquels nous travaillons avec nos alliés ont essentiellement pour but de nous protéger contre les nouvelles menaces, ce que nos collègues russes savent parfaitement. Je le répète, nous sommes prêts à nous entretenir de ces questions avec la Fédération de Russie, non seulement dans le contexte de la stabilité stratégique, mais aussi, bien sûr, dans la perspective de nouvelles réductions des armements nucléaires. Comme chacun ici le sait, en 2013, le Président Obama a proposé que nous réduisions nos stocks d'un tiers encore par rapport aux niveaux fixés par le nouveau Traité START. Il va sans dire que nous demeurons disposés à le faire, mais pour y parvenir, nous avons besoin d'un partenaire aussi bien disposé et aussi, bien évidemment, d'un climat bien plus propice à de nouvelles discussions sur le désarmement. Je voulais simplement apporter ces quelques précisions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis de sa déclaration.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Nous sommes arrivés au bout de la liste des orateurs, mais avant de lever la séance, je voudrais informer la Conférence de ce qui suit.

Comme je l'ai dit dans la déclaration liminaire que j'ai prononcée lors de la précédente séance plénière, j'ai engagé avec les six Présidents de la présente session annuelle des consultations sur trois sujets, à savoir la reconstitution d'un groupe de travail informel sur le programme de travail, un calendrier d'activités pour la session annuelle de 2015 de la Conférence et la création d'un groupe de travail informel sur les méthodes de travail. Nous menons actuellement des consultations étroites avec les autres présidents ; lorsque ces consultations seront achevées, les projets de document seront plus ou moins prêts. En ma capacité de Président, je soumettrai à la Conférence, par l'intermédiaire des coordonnateurs des groupes régionaux, des projets de proposition sur ces trois documents en vue de consultations ultérieures.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je la donne au représentant de l'Iraq.

**M. Al-Neiami** (Iraq) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Nous sommes convaincus que vous contribuerez par votre action aux travaux de la Conférence cette année.

Vous nous avez expliqué ce que vous comptiez entreprendre. Je me demande si les projets de proposition nous seront soumis par les coordonnateurs cette semaine ou seulement après le débat de haut niveau de la semaine prochaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Iraq de ses commentaires et de sa question. Nous prévoyons d'achever les documents et de les distribuer aux coordonnateurs des groupes régionaux d'ici à la fin de cette semaine, voire au début de la semaine prochaine.

Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Khelif** (Algérie) : Je suis confus de prendre la parole encore une fois sur une question que j'ai déjà évoquée dans mon intervention précédente. Il s'agit simplement des propositions que vous envisagez de présenter, Monsieur le Président, concernant les trois thèmes que vous avez énumérés.

Nous ignorons sous quel statut vous comptez soumettre ces propositions, Monsieur le Président, mais nous souhaiterions que ces documents soient présentés dans un cadre approprié afin que les consultations puissent se poursuivre.

Ensuite, s'agissant de la question principale du programme de travail, je ne sais ce que vous envisagez, Monsieur le Président, mais la délégation algérienne vous encourage vivement à poursuivre les consultations sur cette question, parce que c'est là le problème sur lequel nous butons. Nous vous encourageons donc à poursuivre, en tenant compte des propositions qui sont sur la table, et que nous connaissons tous, dans l'espoir que nous puissions peut-être trouver un terrain d'entente sur cette question.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie de son intervention. Je donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

**M. Van der Kwast** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai une question concernant la semaine prochaine. Je voudrais, par votre intermédiaire, demander au secrétariat si nous avons déjà des indications quant aux orateurs et à la liste des orateurs du débat de haut niveau. Plusieurs délégations, dont la mienne, seraient intéressées de savoir quels sont les orateurs inscrits.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de ses observations et de ses questions. Je donne la parole au Secrétaire de la Conférence.

**M. Fung** (Secrétaire de la Conférence) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le secrétariat met actuellement la dernière main à la liste. Cela aurait dû être fait plus tôt, mais plusieurs délégations ont modifié l'heure ou la date de leur intervention, ce qui a empêché le secrétariat de finir le travail à temps pour aujourd'hui. Cela devrait être fait au tout début de la semaine prochaine. Les renseignements seront publiés sur le site Web pour que chacun puisse prendre connaissance de la liste et de l'heure de passage des orateurs. Je suis en mesure de vous dire que nous avons jusqu'à présent procédé à l'inscription de 24 dignitaires, dont 17 ministres, qui s'exprimeront devant la Conférence.

Je saisis cette occasion pour inviter les délégations qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire ou à confirmer leur participation, afin que le secrétariat puisse terminer son travail. Nous savons bien qu'il ne vous appartient pas de venir vite nous voir et nous confirmer votre participation, mais voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous terminerons au début de la semaine prochaine pour pouvoir publier les informations sur le site.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire de la Conférence de sa réponse et de ses précisions. Je donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

**M. Van der Kwast** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser de prendre à nouveau la parole, mais je crois que tout cela arrive un peu tard. Je sais que certains ministres, dont celui des Pays-Bas, s'exprimeront lundi, et il serait donc utile de disposer d'une liste provisoire. Je comprends parfaitement qu'il ne soit pas possible de nous fournir une liste exhaustive, mais je crois que nous souhaiterions tous, pour des questions d'organisation, notamment, disposer déjà d'une indication concernant les hauts dignitaires que nous serons susceptibles d'écouter à partir de lundi prochain.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas et je donne la parole au Secrétaire de la Conférence.

**M. Fung** (Secrétaire de la Conférence) (*parle en anglais*) : Nous sommes entrés en pourparlers avec certaines délégations et, pour les autres, nous leur avons alloué l'heure de passage demandée. Je sais qu'il est bien tard pour terminer ce travail. Auparavant, nous n'affichions le calendrier du débat de haut niveau qu'une fois qu'il était confirmé, mais nous gardons l'esprit ouvert, et d'ailleurs beaucoup d'entre vous sont venus nous demander confirmation. Nous continuerons à informer toutes les délégations, et nous tâcherons de publier tous les renseignements à temps. Trois ou quatre délégations n'ont toujours pas fourni de confirmation, et elles nous ont fait savoir qu'elles le feraient dès qu'elles recevraient des informations de leurs capitales. Nous espérons sincèrement que ces confirmations nous parviendront dans un jour ou deux au plus tard.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire de la Conférence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 26 février, à 10 heures.

La prochaine séance plénière sera consacrée aux points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec un accent particulier sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

*La séance est levée à 11 h 40.*